Salon de la Gastronomie de Bourg-en-Bresse 2017
du 9 au 13 novembre 2017
Ainterexpo à Bourg-en-Bresse

Contact en charge du dossier : Corine HEMERY
☎ : 04 74 47 49 41 - Mail : c.hemery@cma-ain.fr

FICHE TECHNIQUE

STAND PROPOSE PAR LA CMA01	**Stand de 9m² soit 3m linéaire avec :** - **bandeau raidisseur à l'avant** et **cloison au fond du stand** - **1 prise électrique 220V, 2 tables et 2 chaises** Le stand sera livré **nu** (sans moquette), **sans mobilier** (sauf tables et chaises), **sans *cloison entre les stands et sans éclairage.*** Des prestations techniques supplémentaires (cloisons – tables …) sont possibles sur demande ; dans ce cas : elles sont à la charge de l'entreprise et à réserver à l'inscription. Les panneaux au fond de stand sont de dimensions, de 2,27m (h) x 0,945m (l) ; ils sont rigides et de couleur chêne cérusé. Il sera interdit de fixer sur les parois *(prévoir des chaînes, des crochets, de la ficelle, pâte à fixe, scotch… pour suspendre).*
DATE RETOUR DOSSIER INSCRIPTION	Date retour des dossiers d'inscription : - **17 juillet 2017 (demande d'admission prioritaire**) - au plus tard le 15 septembre 2017 (*confirmation d'admission en concertation avec la SOGEPEA)*
EMPLACEMENT	Les entreprises inscrites sur l'espace CMA01 constitueront un espace collectif dans le hall B, à proximité de l'espace Démonstrations, des stands des bouchers et des boulangers, du restaurant des Cuisiniers de l'Ain et des entreprises accompagnées par Saveurs de l'Ain (Chambre d'Agriculture). Thème CHOCOLAT : les exposants artisans chocolatiers de la CMA01 et de Saveurs de l'Ain seront regroupés sur le même pôle dans le hall B. Les demandes d'admission sont faites et acceptés pour le Salon lui-même et non pas pour un emplacement déterminé. La CMA01 en concertation avec la SOGEPEA attribuera souverainement les emplacements affectés aux exposants. Toutefois, il sera tenu compte le plus largement possible du désir exprimé par l'entreprise en fonction de la réception des dossiers d'inscription complets.
BADGES EXPOSANT CARTES D'INVITATION ET CARTE PARKING	Chaque exposant aura : **3 badges exposant gratuits** + **20 cartes d'invitation gratuites** + **1 carte de parking** pour l'accès au parking exposant (il faudra donc décharger votre matériel et mettre ensuite votre véhicule sur le parking exposant). *(documents adressés par courrier fin octobre 2017)*
DYNAMIQUE DU STAND	Nous vous rappelons que vous vous êtes engagés à respecter toutes les dispositions législatives et règlementaires concernant votre entreprise, l'affichage des prix, les conditions de vente, l'hygiène alimentaire.

Salon de la Gastronomie de Bourg-en-Bresse 2017
du 9 au 13 novembre 2017
Ainterexpo à Bourg-en-Bresse

FICHE TECHNIQUE – suite

THEME DU SALON	Pour cette édition : **CHOCOLAT**
HORAIRES OUVERTURE et FERMETURE	**Jeudi 9 novembre : 12h – 20h30 (soirée inaugurale)** **Vendredi 10 novembre : 10h - 20h30** **Samedi 11 novembre : 10h - 20h30** **Dimanche 12 novembre : 10h - 20h30** **Lundi 13 novembre : 10h – 18h** (ouverture des restaurants jusqu'à 23h du 9 au 12/11)
AMENAGEMENT ET DEMENAGEMENT DES STANDS *(sous réserve)*	**a) Aménagement :** **mardi 7 et mercredi 8 : 8h - 20h** (accès hall jusqu'à 18h) **jeudi 9 novembre : 8h - 12h** **L'AMENAGEMENT DES STANDS DEVRA IMPERATIVEMENT ÊTRE TERMINÉ ET LEURS ABORDS DEVRONT ÊTRE LAISSÉS PROPRES LE JEUDI 9 NOVEMBRE avant 12h afin de permettre le nettoyage complet des allées avant l'ouverture au public à 14h.** Aucune possibilité ne sera donnée pour une installation en dehors de ces délais ci-dessus, sauf cas de force majeure dûment explicitée. **b) Déménagement :** **lundi 13 novembre : de 18h à 22h** Aucun retrait de marchandises ne sera autorisé avant l'heure de fermeture du Salon de la Gastronomie, à savoir le lundi 13 nov. à 18h. **mardi 14 novembre : de 8h à 18h** En cas de non déménagement le 14 novembre 2017 à 18h, les services techniques d'Ainterexpo procéderont à l'enlèvement des marchandises et objets exposés
GARDIENNAGE ASSURANCE *(sous réserve)*	Le gardiennage mis en place par la SOGEPEA est assuré à partir du mercredi 8 novembre à 20h et cesse le lundi 13 novembre à 8h (gardiennage de nuit uniquement – *voir règlement intérieur*) Chaque exposant est assuré (horaires de gardiennage nocturne) du mercredi 8 novembre à 20h au lundi 13 novembre à 8h selon les dispositions *du règlement intérieur* (gardiennage de nuit).
TARIF DES ENTREES GRAND PUBLIC	Entrée plein tarif : 5 € TTC Tarif réduit : 3 € (groupes, étudiants, jeunes de 12 à 17 ans, personnes handicapées, cartes CEZAM) Entrée gratuite pour les moins de 12 ans accompagnés. Prix Passions : gratuit sur présentation de la carte PASSions ou PASSion'Eco en cours de validité.

Les informations sous réserve seront confirmées courant octobre 2017 aux entreprises inscrites au Salon de la Gastronomie 2017